

Syndicat des Forestiers Privés du Pas-de-Calais **Première Assemblée Générale du Président Hubert Anselin**

Le Syndicat des Forestiers Privés du Pas-de-Calais a tenu son Assemblée Générale annuelle le samedi 25 mars 2017, devant une centaine d'adhérents, au Centre de formation des Apprentis d'Auteuil de Loos-en-Gohelle.

Le nouveau Président, Hubert Anselin, a pu féliciter son prédécesseur, Charles du Haÿs, qui avait souhaité arrêter son mandat après dix ans de présidence. En effet, durant cette période, les effectifs du Syndicat des Forestiers Privés du Pas-de-Calais sont passés de 400 à 718 adhérents, représentant maintenant quelque 19 000 hectares de forêt privée dans le Pas-de-Calais. Le quart de ces adhérents possède moins de 5 hectares de bois, la moitié entre 5 et 25 et le dernier quart plus de 25.



Pour toute instance syndicale, l'influence est dépendante de la représentativité, c'est pourquoi les présidents - ancien et nouveau - ont insisté sur la nécessité de poursuivre l'effort de recrutement de nouveaux adhérents, ce qui est l'affaire de tous. Tous ont en effet avantage à peser dans les instances – nationales, régionales ou locales – dans lesquelles leur Syndicat est présent. Les plus connues sont la Commission Départementale de la Chasse et de la Faune Sauvage (CDCFS) et la Commission Départementale d'Organisation Agricole (CDOA), et il en est plusieurs autres touchant notamment à la protection de l'environnement.

Mais si le Syndicat peut intervenir dans des commissions départementales, il revient aux forestiers privés de s'impliquer personnellement dans les instances communales, comme par exemple la commission des impôts directs, dans lesquelles il est aussi important que les forestiers fassent entendre leur point de vue.

Se former à la gestion forestière

Outre la représentation de ses adhérents dans les instances administratives, le Syndicat des Forestiers Privés du Pas-de-Calais a aussi pour vocation, a rappelé le Président Hubert Anselin, d'aider à la formation forestière.

Il participe ainsi avec le CRPF (Centre Régional de la Propriété Forestière) au FOGEFOR (FORMATION à la GESTION FORestière) qui en est cette année à sa 21^{ème} session de formation. Celle-ci se donne un samedi par mois (à l'exception de l'été) à raison d'une matinée en salle sur un sujet précis qui est illustré l'après-midi par un tour sur le terrain, dans la forêt privée d'un adhérent. Quelque 30 forestiers s'y sont encore inscrits cette année, certains même avec un ou plusieurs de leurs enfants.

Autre forme de formation : le CETEF (Centre d'Etudes Techniques et Economiques Forestières). Il compte dans le Pas-de-Calais une cinquantaine d'adhérents qui se réunissent tous les deux mois environ sur un sujet précis, là aussi illustré par une découverte de terrain. FOGEFOR et CETEF bénéficient des compétences et du sens pédagogique de François Clauce, ingénieur du CRPF des Hauts de France-Normandie. Le CETEF jusqu'alors présidé par Hubert Anselin, l'est maintenant par Gilles de Lencquesaing, également Président de la SCIC « Bois énergie des terroirs » qui œuvre en faveur de la production et la commercialisation des plaquettes de bois de chauffage.

Attention aux arbres sénescents !

Une autre action de leur Syndicat très appréciée par les forestiers privés du Pas-de-Calais est l'assurance responsabilité civile qu'il leur offre à un tarif imbattable grâce à l'effet de groupe. Le Président Hubert Anselin attira cependant l'attention de son auditoire sur la nécessité de ne pas laisser sur pied des arbres sénescents car leur chute ou celle de leurs branches pourraient ne pas être prises en compte par l'assureur qui, dans ce cas, invoquerait alors un défaut d'entretien du sylviculteur.

Les forestiers ont bien compris cette notion ; on le voit au fort volume de frênes mis en vente à la suite des attaques de chalarose qui affectent cette essence depuis quelques années maintenant. Près de 12 000 m³ ont ainsi été vendus, l'an dernier, par le biais de la Coopérative d'Amiens et d'Arras, à un prix moyen de 77 € / m³, a pu indiquer Pierre de Chabot-Tramecourt, Directeur de cette coopérative, lors d'un exposé sur les cours des bois. Si le chêne de qualité peut se vendre plus de 100 €/m³, le hêtre plafonne à 67 €/m³, voire 57 pour les moins bonnes qualités, tandis que le sycomore de qualité peut atteindre 88 €/m³, le douglas 39 € et l'épicéa sitka 38 €.



Si l'Assemblée Générale du Syndicat des Forestiers Privés du Pas-de-Calais avait lieu chez les apprentis d'Auteuil, c'est parce que le thème de la journée était « l'utilisation du bois d'essence régionale à travers la construction ». Or le bâtiment des apprentis d'Auteuil, à Loos-en-Gohelle, inauguré en 2013, utilise de magnifiques charpentes en peuplier lamellé-collé et que de nombreuses formations proposées aux quelque 130 apprentis chaque année ont trait au bâtiment.

Autre regard, l'après-midi, sur une réalisation régionale avec la visite du « Centre de la petite enfance » de Courcelles-lès-Lens. L'audace architecturale s'y mêle à une conception très poussée des économies d'énergie.



Des dates à retenir :

- **les 21 et 22 juin 2017**, le Syndicat des Forestiers Privés du Pas-de-Calais propose à ses adhérents une troisième session de formation « certiphyto », option forestière, à la Maison Familiale et Rurale de Samer. L'inscription préalable est exigée et les places sont comptées (15 personnes) : il ne faut pas tarder à s'inscrire (140 € pour les 2 jours de formation, repas inclus) !

- **du 20 au 24 septembre 2017**, le CETEF du Pas-de-Calais organise avec celui de Normandie un voyage d'études forestières en Toscane. Là aussi, nombre de places limité ; priorité aux premiers inscrits !

- le 09 mars 2017, ont eu lieu les élections au Centre Régional de la Propriété Forestière dont le siège est à Amiens. Ont été élus, pour le Pas-de-Calais : titulaire Mme Anne Guilbert ; suppléant M. Hubert Anselin. Le taux de participation y a été supérieur de quelque 10% à la moyenne nationale. A noter qu'au niveau de la France, Mme Claire Hubert a succédé à M. Thomas Formery à la direction générale du CNPF.

- si un certain nombre d'adhérents le demande, le CETEF du Pas-de-Calais annonce qu'il est possible d'organiser une seconde session consacrée aux Groupements Forestiers. Amateurs, à vos ordres ! Une date sera alors proposée à l'**automne 2017**.

Paul FROISSART
Secrétaire Général

Siège Social :

M. Hubert ANSELIN
Abbaye de Dommartin
31, Rue de Dommartin
62140 TORTEFONTAINE
Tél. : 03-21-86-86-31
Syndicat des Forestiers Privés du Pas-de-Calais, régi par la loi du 21 Mars 1884, inscrit au Répertoire Départemental sous le Numéro 2210.

Secrétariat Général :

Monsieur Paul FROISSART
14, Rue Alexandre Leleux
59000 LILLE
Tél. : 03-20-57-51-87

*« Une forêt privée gérée et préservée
par un réseau d'hommes compétents
au service des générations futures »*